



Comment la comparabilité des statistiques relatives à l'éducation et à l'accueil des jeunes enfants peut-elle être améliorée ?

INDICATEURS
DE L'ÉDUCATION
À LA LOUPE

JUILLET 2019

#70



- En raison des différences importantes relatives aux types de services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (EAJE) qui s'observent entre les pays et au sein même de ceux-ci, il est plus difficile de réaliser des comparaisons internationales à ce niveau qu'aux autres niveaux d'enseignement.
- Des progrès importants ont été accomplis dans la révision de la classification CITE 2011¹ concernant la comparaison des services d'EAJE entre les pays. Cette nouvelle version comprend plusieurs critères qui permettent de mieux répertorier les services dont le contenu éducatif est similaire, et tient compte pour la première fois des services destinés aux enfants de moins de 3 ans.
- La CITE 2011 présente toutefois quelques limites. Cette classification exclut des services d'EAJE bien développés qui sont considérés comme faisant partie intégrante de l'offre de services d'EAJE dans certains pays, mais qui ne respectent pas tous les critères du niveau 0 de la CITE. Comme ces services ont été inclus récemment dans les statistiques relatives aux taux de scolarisation, il a été possible de réaliser de nouvelles formes d'analyse intéressantes.
- Bien que d'importants progrès aient été accomplis ces dernières années, de nouveaux efforts doivent encore être déployés pour élaborer des indicateurs relatifs à l'EAJE et tenir compte d'autres caractéristiques qui ont une incidence sur l'interprétation et sur la comparabilité des données entre les différents pays.

Classification des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants

L'importance de l'EAJE suscite un consensus croissant dans les pays de l'OCDE. La fréquentation de services d'EAJE de grande qualité peut avoir des effets positifs sur le bien-être, l'apprentissage et le développement des enfants au cours des premières années de leur vie. Nonobstant cette tendance générale, les types de services d'EAJE à la disposition des enfants et des parents varient considérablement d'un pays de l'OCDE à l'autre, notamment en ce qui concerne les services disponibles pour les très jeunes enfants. Les services d'EAJE diffèrent selon les groupes d'âge ciblés, la gouvernance des centres, le financement des services, l'intensité de la scolarisation (c'est-à-dire le nombre habituel d'heures par semaine), le type de service (à plein temps ou à temps partiel), les qualifications du personnel, l'approche choisie en matière d'éducation ou d'accueil, ainsi que le lieu où sont proposés ces services (dans des centres/écoles ou à domicile). En résumé, les services officiels d'EAJE relèvent de l'une des catégories suivantes (OCDE, 2018^[2] ; OCDE, 2017^[1]) :

- Centres d'EAJE ordinaires : les centres d'EAJE institutionnalisés appartiennent généralement à l'une des trois sous-catégories suivantes :
 - Centres d'EAJE pour enfants de moins de 3 ans : ces structures, souvent appelées « crèches », peuvent avoir une vocation pédagogique, mais elles sont généralement rattachées au secteur de la protection sociale et axées sur les soins aux jeunes enfants. Elles proposent souvent un accueil à temps partiel et sont souvent implantées dans les établissements d'enseignement, mais il s'agit parfois de structures autonomes.
 - Centres d'EAJE pour enfants à partir de 3 ans : ces structures, souvent appelées « écoles maternelles » ou « jardins d'enfants », sont en général plus institutionnalisées et relèvent souvent des compétences du ministère de l'Éducation.
 - Centres d'EAJE pour enfants entre l'âge de 0 ou 1 an et le début de l'enseignement primaire : ces structures, souvent appelées « écoles maternelles » ou établissements d'enseignement « préscolaire » ou « préprimaire », proposent une démarche holistique d'éducation et d'accueil (souvent à temps plein) et relèvent souvent des compétences du ministère de l'Éducation. Actuellement, plus de la moitié des pays de l'OCDE proposent ce type de services.
- Garde familiale : il s'agit de services d'EAJE à domicile, très courants pour les enfants de moins de 3 ans. Ces services n'ont pas nécessairement de vocation pédagogique et ne font pas nécessairement partie du système d'EAJE ordinaire.
- Centres d'EAJE institutionnels ou haltes-garderies : ces structures accueillent souvent des enfants dont l'âge correspond à toute la tranche d'âge de l'EAJE, voire au-delà. Elles viennent en complément de la garde familiale à domicile, car ce sont des services institutionnalisés à la carte (sans place attirée).

Outre ces services formels d'EAJE, il existe également des services de garde informels (généralement des services informels organisés par les parents pour faire garder leur enfant à domicile ou ailleurs par des membres de leur famille, des amis, des voisins, des baby-sitters ou des nourrices). Toutefois, ces services ne relèvent généralement pas du champ d'application des statistiques d'EAJE comparables à l'échelle internationale.

Comment les services d'EAJE ayant un niveau similaire de contenu éducatif sont-ils répertoriés dans la classification de la CITE ?

Il existe différentes approches pour distinguer les services d'éducation des services de soins aux jeunes enfants. Certains services d'EAJE qui sont répertoriés ci-dessus ont des objectifs éducatifs délibérés et élaborés, et relèvent du champ d'application de la CITE 2011. D'autres ne relèvent pas de ce champ d'application, car ils sont généralement moins structurés et davantage orientés sur l'accueil, ou ont seulement un faible volet éducatif. Comme il est difficile de distinguer clairement ces catégories, il est difficile de réaliser des comparaisons internationales des services d'EAJE. La révision de la classification de la CITE en 2011 visait, entre autres, à améliorer la définition de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants et à mieux couvrir les services d'EAJE conçus pour les très jeunes enfants (c'est-à-dire avant l'âge de 3 ans).

¹ La Classification internationale type de l'éducation (CITE) est le cadre de référence utilisé pour classer les programmes éducatifs par niveau d'enseignement.



Dans cette classification, le niveau 0 de la CITE, qui constitue le premier niveau, regroupe les programmes d'éducation de la petite enfance qui comportent une composante éducative intentionnelle. À côté de la vocation éducative des programmes et de la priorité qu'ils accordent au développement de la petite enfance, ce sont l'intensité et la durée des activités d'apprentissage qu'ils prévoient qui sont déterminantes pour leur classement au niveau 0 de la CITE. Ces critères différencient les services de niveau 0 de la CITE des autres services d'EAJE qui ne relèvent pas du champ d'application de la CITE.

Comme il peut être difficile d'évaluer directement les propriétés éducatives des programmes rattachés au niveau 0 de la CITE, plusieurs critères supplémentaires ont été ajoutés au cours de la révision afin d'élaborer une meilleure définition technique. Pour qu'un service d'EAJE puisse être considéré comme un programme éducatif dans le cadre de la classification révisée (OCDE/Eurostat/Institut de statistique de l'UNESCO, 2015^[3]), il doit :

- avoir des propriétés éducatives délibérées et adéquates ;
- cibler les enfants de 0 ou 1 an à l'âge de l'entrée dans l'enseignement primaire (niveau 1 de la CITE)
- être institutionnalisé (organisé dans le cadre scolaire, ou autre cadre institutionnel, à l'intention d'un groupe d'enfants)
- avoir une intensité minimale de 2 heures d'activités éducatives par jour et une durée minimale de 100 jours par an
- s'inscrire dans un cadre réglementaire reconnu par les autorités nationales compétentes (un programme, par exemple)
- disposer de personnel formé ou certifié (le personnel enseignant doit avoir des qualifications pédagogiques).

Dans la CITE 2011, les programmes rattachés au niveau 0 de la CITE se répartissent en deux catégories selon l'âge des enfants et le degré de complexité de leur contenu éducatif (voir l'encadré 1) : le développement éducatif de la petite enfance (CITE 01) et l'enseignement préprimaire (CITE 02). Le développement éducatif de la petite enfance est une nouvelle catégorie qui a été ajoutée lors de la révision de la classification de la CITE. Son contenu éducatif est destiné aux enfants les plus jeunes (entre 0 et 2 ans). L'enseignement préprimaire est généralement destiné aux enfants ayant entre 3 ans et l'âge d'entrée dans l'enseignement primaire ; il correspond au niveau 0 de la version précédente de la classification (CITE-97).

Encadré 1. Propriétés éducatives des programmes du niveau 0 de la CITE

Le niveau 0 de la CITE adopte généralement une approche holistique dans l'accompagnement du développement cognitif, langagier, physique, social et affectif des enfants, et dans la familiarisation des jeunes enfants avec un enseignement structuré dans un cadre institutionnalisé.

CITE 01 : L'environnement d'apprentissage est stimulant sur le plan visuel et riche sur le plan linguistique, et encourage l'expression personnelle, tout en mettant l'accent sur l'acquisition du langage et son utilisation au service d'une communication sensée. Des jeux actifs sont proposés aux enfants pour qu'ils puissent améliorer leur coordination et leur motricité, sous la supervision d'éducateurs et en interaction avec ceux-ci.

CITE 02 : L'enseignement préprimaire vise à amener les enfants, au travers des interactions avec leurs pairs et les éducateurs, à améliorer leur utilisation du langage et leurs aptitudes sociales, à développer leurs compétences de raisonnement logique et à s'exprimer au fil de leurs processus de réflexion. Des activités supervisées de motricité (c'est-à-dire de l'exercice physique au travers d'activités ludiques et autres) et de jeu peuvent être utilisées comme opportunités d'apprentissage pour favoriser les interactions sociales entre pairs et développer aptitudes, autonomie et préparation à l'école.

Source: OCDE/Eurostat/Institut de statistique de l'UNESCO (2015^[3]), *Guide opérationnel CITE 2011 : Directives pour la classification des programmes éducatifs nationaux et des certifications correspondantes*, <http://doi.org/10.1787/9789264248823-fr>.

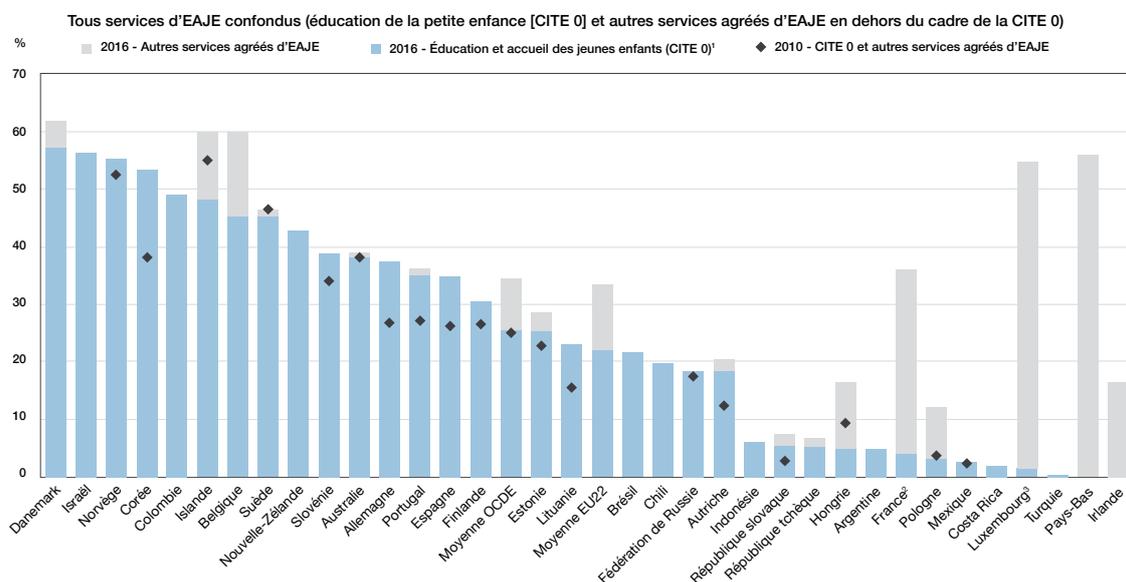
Dans les collectes de données, la distinction entre le sous-niveau 01 et le sous-niveau 02 de la CITE est fondée sur les propriétés éducatives selon l'année, l'étape ou le cycle du programme suivi par les élèves. Si un enfant de moins de 3 ans est inscrit au sous-niveau 02 de la CITE, il convient d'indiquer qu'il est scolarisé à ce niveau de la CITE. Une attention particulière doit être accordée aux centres d'EAJE pour les enfants entre 0 ou 1 an et l'âge de début de l'enseignement primaire. Pour ces services la classification au niveau 01 et au niveau 02 de la CITE est basée sur l'âge des enfants : les données pour les enfants de moins de 3 ans doivent être reportées au niveau 01 de la CITE et les données pour les enfants entre l'âge de 3 ans et l'âge de début du niveau 1 de la CITE doivent être reportées au niveau 02 de la CITE. Cette méthode peut impliquer une estimation des dépenses et du taux d'encadrement dans les sous-niveaux 01 et 02.

Comment est-ce que les services d'EAJE qui sortent du cadre du niveau 0 de la CITE sont couverts dans les statistiques sur l'éducation ?

La classification révisée de la CITE 2011 a été grandement améliorée, et a été mise en œuvre dans la collecte de données internationale en 2015. Toutefois, certains services qui sont considérés comme faisant partie intégrante de l'offre nationale de services d'EAJE ne sont pas inclus dans la classification de la CITE, car ils ne satisfont pas à tous les critères du niveau 0 de la CITE pour être considérés comme des programmes éducatifs. Dans certains pays, une proportion importante d'enfants sont scolarisés dans ces services. Leur inclusion offre une meilleure vue d'ensemble de la prestation de services d'EAJE, ce qui explique pourquoi ils sont pris en compte dans les statistiques de scolarisation (voir l'encadré 2). La grande majorité de ces services d'EAJE supplémentaires sont destinés aux enfants de moins de 3 ans. Ils sont présentés dans des indicateurs distincts des programmes du niveau 0 de la CITE, car leur orientation est moins éducative (voir le graphique 1).

Cette distinction offre de nouvelles dimensions d'analyse intéressantes. Ainsi, lorsque l'employabilité des femmes et la fourniture de services d'EAJE sont analysées conjointement, il ressort de l'analyse que les pays où le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans est le plus élevé, indépendamment du type de services d'EAJE disponibles, sont généralement les pays où le taux d'emploi des mères est le plus élevé (OCDE, 2018^[2]).

Graphique 1 / Taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les structures d'éducation et d'accueil de la petite enfance, selon le type de service (2010 et 2016)



1. Conformément aux critères de la CITE.

2. Les données de la catégorie « Autres services agréés d'EAJE » sont tirées de l'enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2013 » menée par la Direction des statistiques du ministère français des Solidarités et de la Santé (DREES). Les chiffres se rapportent au mode de garde principal.

3. Année de référence : 2014, et non 2016 pour les enfants de moins de 3 ans scolarisés dans d' « autres services agréés d'EAJE ».

Les données sont tirées de la Base de données de l'OCDE sur la famille (www.oecd.org/fr/els/famille/basededonnees.htm).

Les pays sont classés par ordre décroissant du taux de scolarisation en 2016 des enfants de moins de 3 ans au niveau 0 de la CITE.

Source : OCDE (2018^[2]), *Regards sur l'éducation 2018 : Les indicateurs de l'OCDE*, <https://dx.doi.org/10.1787/eaq-2018-fr>.

L'analyse résultant de cette classification élargie tient également compte de la qualité de l'éducation fournie aux enfants en comparant les modes de prestation de services d'EAJE. En Norvège par exemple, non seulement plus de la moitié des enfants de moins de 3 ans fréquentent une structure d'EAJE, mais ils suivent également des programmes qui répondent à tous les critères de la CITE. Dans ce pays, les enfants sont davantage susceptibles d'être exposés à un environnement d'EAJE incluant du personnel formé ou agréé, même avant l'âge de 3 ans. Il est intéressant de noter que plus de la moitié des pays de l'OCDE ont adopté, récemment ou non, ce type de système.

Dans d'autres pays, où le taux de scolarisation est élevé, tels que la France, le Luxembourg et les Pays-Bas, l'approche est différente. Dans ces pays, les services d'EAJE pour les très jeunes enfants ne satisfont pas à tous les critères de la CITE. Les politiques d'accueil et de préscolarisation ont évolué séparément et relèvent de la responsabilité d'autorités distinctes. Dans ces pays, les services d'accueil font généralement référence aux services destinés aux enfants de moins de 3 ans et les services de préscolarisation font quant à eux usuellement référence aux services destinés aux enfants âgés de 3 ans ou plus.

Comparaison internationale de l'EAJE : des progrès techniques restent nécessaires

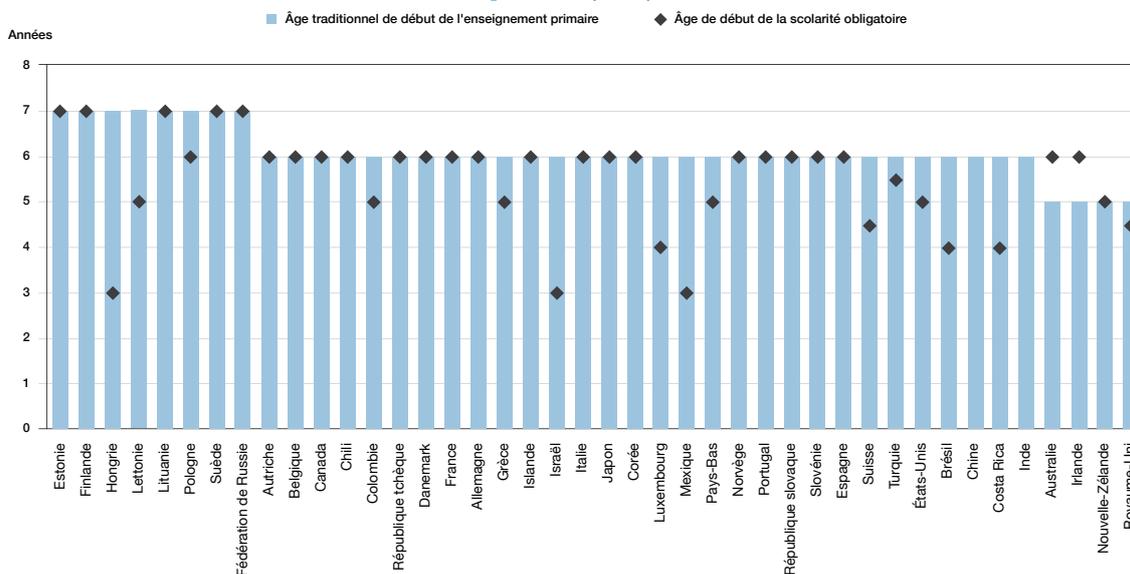
Certes, des progrès importants ont été accomplis ces dernières années pour garantir la comparabilité internationale des informations relatives aux services d'EAJE, mais il reste des efforts à fournir pour améliorer la couverture nationale, perfectionner les indicateurs et examiner les autres caractéristiques de l'EAJE qui peuvent avoir des effets sur la comparabilité entre les différents pays. Il convient notamment d'accorder une attention particulière aux différences importantes d'un pays à l'autre en ce qui concerne la durée de l'EAJE et l'intensité de la scolarisation, car ces facteurs entravent la comparabilité et l'interprétabilité des indicateurs relatifs à la scolarisation et au financement de l'EAJE.

Durée générale de l'EAJE

Les écarts de durée des programmes d'EAJE d'un pays à l'autre ont une forte incidence sur les statistiques de scolarisation et sur le niveau des dépenses allouées à l'EAJE. En Irlande, par exemple, les enfants entrent en général à l'école primaire à 5 ans, tandis qu'en Finlande ils y entrent généralement à l'âge de 7 ans (voir le graphique 2). Cet écart explique pourquoi le niveau de scolarisation des enfants de 5 ans dans l'EAJE est faible en Irlande, alors qu'en fait, c'est simplement parce que les enfants de cet âge sont déjà inscrits dans l'enseignement primaire.

Ces différences d'un pays à l'autre ont également des répercussions sur les indicateurs relatifs aux dépenses d'EAJE. La durée réduite de l'enseignement préprimaire en Irlande, compte tenu de l'entrée plus précoce des enfants dans l'enseignement primaire, explique en partie pourquoi les dépenses nationales en matière d'EAJE en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) sont inférieures à la moyenne de l'OCDE. De même, une entrée tardive dans l'enseignement primaire, comme c'est le cas en Finlande, se traduit par une scolarisation plus longue des enfants dans l'EAJE par rapport aux autres pays, ce qui peut expliquer pourquoi ces pays consacrent des dépenses supérieures à la moyenne de l'OCDE (en pourcentage du PIB).

Graphique 2 / Âge de début de la scolarité obligatoire et âge traditionnel de début de l'enseignement primaire (2017)



Les pays sont classés par ordre décroissant de l'âge de début de l'enseignement primaire.

Source: OCDE (2018), Base de données de Regards sur l'éducation, <http://stats.oecd.org/>.

Pour éviter cette distorsion, les futurs indicateurs relatifs à l'EAJE devraient indiquer le niveau de dépenses par âge et non par niveau de la CITE afin de comparer les investissements des pays durant la même période (voir l'encadré 2).

Encadré 2. Couverture des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants dans les indicateurs de *Regards sur l'éducation* et dans les travaux en cours

- Couverture des statistiques de scolarisation**
 La plupart des statistiques sur l'éducation et l'accueil des jeunes enfants (EAJE) qui sont incluses dans les indicateurs de *Regards sur l'éducation* sont fondées sur la classification de la CITE 2011. Par exemple, les indicateurs sur le financement de l'EAJE et le personnel d'EAJE sont présentés séparément pour les niveaux 01, 02 et 0 de la CITE. Toutefois, la couverture des statistiques de scolarisation dans *Regards sur l'éducation* diffère des autres indicateurs. Depuis l'édition 2018 de la publication, les indicateurs sur la scolarisation des enfants de moins de 3 ans incluent également d'autres services d'EAJE qui sont considérés comme faisant partie intégrante de l'offre nationale de services d'EAJE mais qui ne respectent pas suffisamment les critères du niveau 0 de la CITE pour être considérés comme des programmes éducatifs.
- Catégorisation du personnel d'EAJE**
 Les systèmes d'EAJE accueillent différentes catégories de professionnels. Les indicateurs de *Regards sur l'éducation* sont exclusivement axés sur les enseignants et les auxiliaires d'éducation. Dans cette classification, les enseignants et les professionnels qui exercent des activités comparables ont pour principale responsabilité un groupe d'enfants dans une salle de classe ou une salle de jeu. En revanche, les auxiliaires d'éducation aident les enseignants à s'occuper d'un groupe d'enfants ou d'une classe. Les qualifications exigées sont généralement moindres que celles des enseignants. Les auxiliaires d'éducation sont uniquement inclus dans les indicateurs d'EAJE sur le taux d'encadrement des élèves.
- Évaluation de la qualité et des résultats de l'EAJE**
 Les travaux de développement des indicateurs des systèmes d'enseignement (INES) sur l'EAJE bénéficieront à l'avenir des projets en cours de l'OCDE sur l'EAJE durant la période 2019-2020. Par exemple, l'Enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage (TALIS), Petite enfance, grands défis, contribuera à une meilleure compréhension de la qualité de l'environnement en matière d'enseignement et de bien-être pour les enfants. L'enquête donnera au personnel de la petite enfance et aux directeurs de centre la possibilité de faire part de leurs réflexions sur leur développement professionnel, leurs pratiques et convictions pédagogiques, leurs conditions de travail, ainsi que sur différentes questions liées à la direction, à la gestion et au lieu de travail. De même, l'Étude IELS (International Early Learning and Child Well-being Study) évaluera pour la première fois les résultats cognitifs et non cognitifs en matière d'apprentissage des enfants. Cette étude ciblera des enfants âgés de 5 ans, leurs parents ou tuteurs principaux ainsi que des membres du personnel des centres d'éducation et d'accueil des jeunes enfants ou des établissements scolaires choisis au hasard dans les pays participants.

Source: (OECD, 2018^[2]; OECD, 2017^[1])

Intensité de la scolarisation (à temps plein ou temps partiel)

Les concepts utilisés pour définir la scolarisation à temps plein et à temps partiel dans d'autres niveaux de la CITE, tels que la charge d'étude et la valeur académique ou la progression dans le parcours scolaire, ne sont pas aisément applicables au niveau 0 de la CITE. L'EAJE n'est pas nécessairement obligatoire pour les jeunes enfants dans beaucoup de pays (voir le graphique 2). En outre, le nombre d'heures par semaine qui correspond à une scolarisation habituelle à temps plein au niveau 0 de la CITE varie fortement entre les pays. C'est pourquoi il n'est pas encore possible de calculer les effectifs en équivalents temps plein (ETP) de la même façon au niveau 0 de la CITE qu'aux autres niveaux de la CITE, et seul le nombre d'élèves est consigné.

Le nombre d'élèves n'est pas un indicateur satisfaisant, car il ne tient pas compte des écarts d'intensité de scolarisation dans l'EAJE. Par exemple, 83 % des enfants âgés de 3 à 5 ans sont inscrits dans l'enseignement préprimaire au Mexique et en Fédération de Russie. Ces pourcentages similaires masquent toutefois des écarts importants : les enfants sont scolarisés dans l'enseignement préprimaire à raison de 15 heures par semaine au Mexique, mais jusqu'à 50 heures par semaine en Fédération de Russie.

Pour conclure

Les types de services qui sont mis à la disposition des enfants et de leurs parents sont très diversifiés d'un pays de l'OCDE à l'autre, ce qui rend difficile l'établissement de comparaisons internationales. La révision de la CITE en 2011 a constitué une première étape décisive pour mieux déterminer la composante éducative des programmes d'EAJE et regrouper des informations sur les services d'EAJE destinés aux enfants de moins de 3 ans. L'élargissement de cette typologie aux services structurés d'EAJE qui sont considérés comme faisant partie intégrante de l'offre nationale de services d'EAJE, mais qui ne satisfont pas à tous les critères du niveau 0 de la CITE, permet de mieux comprendre les statistiques de scolarisation. Bien que des progrès importants aient été accomplis ces dernières années, des efforts supplémentaires doivent être déployés pour poursuivre l'élaboration d'indicateurs relatifs à l'EAJE et tenir compte d'autres caractéristiques qui ont une incidence sur l'interprétation et la comparabilité des données entre les différents pays.

RÉFÉRENCES :

- [2] OCDE (2018), *Regards sur l'éducation 2018 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/eag-2018-fr>.
- [1] OCDE (2017), *Petite enfance, grands défis 2017 : Les indicateurs clés de l'OCDE sur l'éducation et l'accueil des jeunes enfants*, Petite enfance, grands défis, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264300491-fr>.
- [3] OCDE/Eurostat/Institut de statistique de l'UNESCO (2015), *Guide opérationnel CITE 2011 : Directives pour la classification des programmes éducatifs nationaux et des certifications correspondantes*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264248823-fr>.

VOIR

www.oecd.org/education/education-at-a-glance-19991487.htm

Les indicateurs de l'éducation à la loupe (numéros précédents)
PISA à la loupe
L'enseignement à la loupe

PROCHAIN NUMÉRO

En quoi le niveau de formation des jeunes et leur situation sur le marché du travail diffèrent-ils d'une entité infranationale à l'autre ?



CONTACTER :

Éric Charbonnier (Eric.Charbonnier@oecd.org)

Crédit photo : © Christopher Futcher / iStock ; © Marc Romanelli / Gettyimages ; © michaeljung / Shutterstock ; © Pressmaster / Shutterstock
Ce document est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions qui y sont exprimées et les arguments qui y sont employés ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.